**A231.**

|  |  |
| --- | --- |
| *Margareta an Ferdinand.* | *1526 September 7. Bergh.* |

1. Beförderung Presingers und des ungarischen Kuriers nach Spanien. 2. RT zu Speier. 3. Bezieht sich auf ihre Erklärungen an Hemricourt. 4. Empfing Briefe von Nicolas Perrenot. Nachrichten über Italien. 5. Haltung des Kgs von Frankreich. Dessen Erklärungen. 6. Inigo de Mendoza. 7. Italienische Verhältnisse. 8. K in Spanien. 9. Hindernisse der Post in Frankreich. 10. Kaiserfreundliche Erklärung des Hgs von Lothringen. 11. Nachrichtendienst. 12. Kg. von Dänemark. 13. Haltung der niederländischen Stände. 4. [Nachschrift.] Tod des Hgs von Sessa.

1. Presinger's and the Hungarian courier's carriage to Spain. 2. Imperial Diet in Speyer. 3. Refers to her statements made to Hemricourt. 4. Has received letters from Nicolas Perrenot. News on Italy. 5. The King of France's position. His declarations. 6. Inigo de Mendoza. 7. Situation in Italy. 8. K in Italy. 9. Impediments to the postal service in France. 10. The Duke of Lorraine has made statements friendly to the Emperor. 11. Intelligence service. 12. King of Denmark. 13. The Dutch Estates' position. 4. [Postscript.] 4. The Duke of Sessa's death.

Brüssel, Arch. gén. Papiers de l’État et de lʼAud., vol. 93, Bl. 53—57. Schwer leserliches Konzept mit dem Vermerk: A monsr.

Druck: Familienkorrespondenz Bd. 1, Nr. 231, S. 438-443.

1] Monsr, mon bon nepveu, j’ai receu voz lettres par Bailleula), serviteur de la roine de Unguerye, et aultres par vostre pannetier Presingher et oi ce que de vostre part il m’a dit. Etb) pour ce que l’on ne laisse nulz sortir de France et que la passage par Angleterre n’est seur que je vouldroie, les ai tous deux fait adresser au rentneura) de Zellande pour leur passage par la mer, saichant que plusieurs navires, bien esquippées, feissent prestes à partir et n’attendissent que le vent, et si ai escript par led. Pressingher à l’empereur à leur intencion et l’averti, comme de tout temps j’ai fait du bon vouloir et debvoir que avez necessaire es affaires de sa mte.

2] Monsr,c) j’ai entendu de Presingher vostre besongnie à la journée imperialle et le service que y avez fait à l’empereur, que je trouve singulierement bien, et suis certaine qu’il vous en seroit grande grace.

3] Monsr, j’aid) premierement declairé à vostre maistre d’ostel Emmericourt l’estat, oùquel je suis depardeça, par lequel vous aviez bien peu entendre que en moi ne feust, comme ancores n’est, furnir à leur desir, à quoi j’ai grand regret cognoistre, comme le me aviez escript, le service que desia avez et eussiez peu faire à l’empereur ou il vousa) convient tous conformer au possible et faire ce que en vous est, comme je sai, que le ferez et jusques ores l’avez fait.

4] Monsr, j’ai puis trois jours de ce receu lettres du monsr Nicolas Perrenot, ambassadeur de l’empereur en France, du 24e d’aoust, escriptes à Amboise, et copie des lettres que l’empereur lui avoit escript de Granade du 16 de juillet de son intencion sur ce que le viceroi de Naples lui avoit repeté de l’intencion du roi de France, aussi copie d’une lettre que Lopez de Hurtado, ambassadeur de mond. sr en Savoye, avoit escript aud. Perrenot, conforme aux novelles que avoie eu de Bourgoigne de la rompture de 5 ou 6000 Florentins et Papalistes devant la cité de Senis, et quant au duce) de Mylan, que, rompant l’appoinctement qu’il ait fait avec monsr de Bourbon de demeurer avec lui au service de l’empereur, il se feist tirer vers les Veneciens et que monsr de Bourbon à ceste cause lui eust denié lui delivrer la ville de Come que par le traictéf) il lui avoit acordé selon le plaisir de sa mte.

5] Etg) quant au surplus, tout ainsi que le roi de France par le viceroi de Naples avoit fait porter plusieurs belles parolles à l’empereur de desir qu’il avoit à l’entretenement d’armistice avec lui, l’empereur de sa part en a avanth) escript à son ambassadeur pour le dire au roi et à sa mere et sans soi declairer au principal ne dira, s’il accepte ou reffuse les offres du roi,i) à mander à sond. ambassadeur lui dira que, quant il lui envoyera ambassadeur, ayant pouoir du besoingnier, comme requiz est; en tel caz on anvoyeraj) pouvoir à sond. ambassadeur que est vers lui, qu’il loiera voilles et que de sa part il se rendra raison et entendra à faire ce que sera convenable à l’honneur et service de dieu, au bien de la chrestieneté et d’entre eulx, ce que led. ambassadeur a declairé au roi et sad. mere que tous deux de pour ceh) face se sont d’armistiz contens, veant joieulx de ceste responce. Et neantmoins n’ont ilz jusques ores envoyé novel ambassadeur vers l’empereur avec pouoirk) à leur ambassadeur que la est quel) si tiengnent ilz propos, que faire le veillent.m) Et à la foiz dient ilz que leur ambassadeur ait pouoir et oultren) ce est sond.h) simulationh) et frivolles excuses et ilz menenth) nostre ambassadeur 5 ou 6 sepmaines sans lui vouloir permettre despescher courrier vers l’empereur ni vers moi, disans qu’ilz vouloient premiers parler à lui au long et de chose d’importance. Et m’a vostred. ambassadeur anvoyé les lettres queo) - - - par l’adresse du duc de Vendosme, tendant par ce moyen recevoir les lettres de la ducesse, sa mere, que je feiz accepter,h) pour ce que l’on ne me rend mon courrierh) de Charolaysh) selon le Tour de Cilles,h) lequel de mon cousté je ne veul innover. Ilp) m’escript plus avant que le courrier que apporte les lettres de l’empereur feust detenu trois jours à Bayonne et mené de la en court en longueur.

6] Quant don Inigo de Mendoça, envoyé de l’empereur pour ambassadeur en Angleterre, aitq)nagueres passé parlé roi de France et qu’il lui feist dire qu’il y pourra souvent aler et que ce neantmoins a, il ait esté arresté en France et soit mené et detenu en quelque lieu secret dont le roi, la regente et ceulx de leur conseil dient ne riens savoir et neantmoins entens je qu’il soit au chastel d’Argues en Normande que est gueres oultroie aux François et gueres retardement au service de l’empereur et de ses affaires avec le roi d’Angleterre.

7] Les ambassadeurs du pape et des Veniciens pressent fort importunement le roi de France d’envoyer secours en Ytalye etr) s’ennoyent de la longueur que les François y tiennent et le roi et les siens se laissents) de l’importunité desd. ambassadeurs et semble aus) - - - que à la longueur ceulx de la ligue viendront en quelque diffidance, combien que les François demeurentt) à entendre que ceulx de lad. lighe aient deliberé et soient prestz envoyer hommes) l’empereur d’entendre às) - - - avec le roi de France. Je ne sai, si le roi d’Angleterre fera led.s) - - -, entendu que ses ambassadeurs en France et Venize ont declairé qu’ilz n’eussent au charge de contracter la lighe. Sur toutes choses le roi d’Angleterre donne à cognostre qu’il se vouldroit bien mesler de moyenner les difficultéz d’entre l’empereur et le roi de France, maiz aux termes que lui et son legat tiennent ilz ne seroient d’adviz que le roi de France baillast pays à l’empereur, et si l’empereur ne recouvre le sien, il ne se tiendroit satisfait.

8] L’empereur a despesché le viceroi et lui baillé bon nombre de pietons Espagnolz et mesme ses Allemans et l’anvoie à Naples et tiens que ja il soit parti. Led. seigneur estoit parti de Granade et tiroit vers Valladolid pour y tenir les cortes. Et l’emperatricet) et avec elle le conseil tiroient vers Valadoly. Et dient les medecins que led. duc soit - - -

9] Le chancellier m’escripvit que l’empereur aussi m’escripvist, mais je n’ai eu les lettres et puis penser que les François les aient retenu. Et n’ai responce nulle à ce que par monsr Guillaume des Barres et aultres j’avoie escript à sa mte des affaires de mes pays, à quoi j’ai regret.u)

10] Je vous ai averti, comme le duc de Lorraine m’ait anvoyé ung gentil homme des siens pour me declairer qu’il alast en France, mais qu’il n’y eust vouluv) entendre que premiers il m’eust puisse de roi qu’il ne le presseroit de faire chose contre l’empereur. Je suis ce neantmoins avertie que le roi et les siens à la poursuitew) de l’ambassadeur du pape pressent led. sr duc de à sa querellex) faire guerre en Cecille et à ce lui pourter gens et ce in sa personne ou en son nom. Il ne a voulu faire qu’il consent que ung de ses freres le face et m’escript l’on que led. sr duc se tiegne fort et ne veulle entendre.

11] A mon advis, monsr, tant l’empereur que le roi escoutent aprèsx) l’Italye, et sans en exprimer que l’issue des affaires de ce conclue la donnera quelque ordonne aulx aultres. Je vous adviserai continuelement de ce que m’en surviendra.

12] Le roi de Dennemark a ici esté mander à cognoissance qu’il eust fait retenir les pietons que longtemps se sont tenus sur les frontieres de ces pays et pour leur entretenement me requiert de lui tenir,x) respondans de 60000y) florins d’or et il savoit marchans que les lui furniront dont n’a bien esté en penserx) à faulte de faculté. Et d’autrepart,z) si j’eusse la faculté, y feist que non si ne y pourroie ne vouldroie, je entendre sansa1) g- - - de l’empereur de tractementx) que ces pays sont en communicacionx) de marchandise avec eulx de Zwabe et aultres de brostx) pour quelque temps, à quoi pour riens je ne vouldroie elle romptue et puis penser bien ces pietons à faulte d’entretenement pourront retourner dont ilz sont partiz.

13] Monsr, je vous avoie au long escript, comme Jehan van Kesselt de Mastricht appella à la chambre imperiale et sa partie feussent appelléz et eussent passé leur appellation en la chancellerie de Brabant. Je vous advise que depuis ilz l’ont ancoires requiertx) prendre notaires et tesmoingz.b1) Je vous prie me incontinent avertir, qu’il est de ceste affaire et si la chambre imperialle se deporte de ceste querelle, et sur tout pourveoir que elle ne vous face novellité en ces pays pour ce que elle n’y trouvera obeissance et ne feust pour l’empereur de l’empire; sans doubte ceulx que y ont apporté citacions et pressionsx) au prejudice des privilegx et costumes de ces pays s’en feussent mal trouvéz et ai eu assez affaire de la rompre.

Et plus avant venantc1) plus se doulleantc1) des estas de tous ces pays, empesés de lad. chambre, sur eulx contre leur privilegs et usances et à ceste occasionc1) se rendent plus difficiles à ces affaires de l’empereur et pour en faire leur doleance doubter anvoyer vers lui à lui requerirc1) qu’il y pourvoie, ce pouez croire que pour chose amplec1) ilz ne se rendroient subgetz, ne ressortissansc1) à icelle chambre, que je vous prie bien vouloir considerer et m’adviser de voz novelles. Et sur ce, monsr, mon bon nepveu, prie à nostre seigneur vous doint bonne vie et longue.

Escript à Berghes, le 7e du septembre l’an 26.

14] *[Nachschrift]* Monsr, puis mes lettres escriptes j’ai novelles certes de trespaz du duc de Ceze en Romme, mais que de bien venue don Hugues de Moncalda tiegnec1) son lieu et que toutes choses se portent bien au desir de l’empereur. J’espere que la venue du viceroi cellepart donnera adresse à beacoup de choses dont à la verité, si ce n’en l’avez entendu, je vous avertirai.

1] a) Lesung unsicher.- b) et—vouldroie an der Seite nachgetragen.

Vermutlich hat der vorliegende Brief in der Reinschrift das Datum 8. September erhalten, wie man aus Nr. A241 ersehen kann. — Die Franzosen hatten so strenge Maßnahmen getroffen, daß selbst die Kaufleute keine Briefe befördern konnten. Villa, S. 332.

2] c) Monsr — grande grace unten nachgetragen.

3] d) gestrichen je vous ai fait avertir par.

Von der Sendung Hemricourts an Mg ist sonst nichts bekannt. Es handelte sich wohl hauptsächlich um die Unterstützung bei F’s Anleiheversuchen. Vgl. Nr. A223 [3].

4] e) gestrichen Fransisque. - f) gestrichen Au principal monsr l'empereur par ses lettres.

5] g) unleserliches Wort. - h) Lesung unsicher. - i) gestrichen de France mande. - j) gestrichen ambassadeur. - k) gestrichen ou portent. - l) gestrichen toutesvoies. - m) gestrichen baillent. - n) gestrichen que plus est ilz ont. - o) folgt ein unleserliches Wort. - p) gestrichen que plus est que.

Vgl. Sanuto 41, 719 ff.

6] q) gestrichen passa.

Iñigo de Mendoça wurde auf seiner Reise nach England in Arques, unweit von Dieppe, festgehalten und wurde erst nach viermonatiger Gefangenschaft im Monat November freigegeben. Gayangos 3, 1, S. 1016.

7] r) et—tiennent am Rande nachgetragen. Ursprünglich folgte et les—de sorte qu’il semble à nostre ambassadeur que. - s) folgt ein unleserliches Wort. - t) Lesung unsicher.

Tatsächlich kehren in den Berichten des päpstlichen Nuntius Acciaiuoli am französischen Hofe immer wieder Klagen über die Lässigkeit der französischen Rüstungen; Fraikin, S. 73 usw. Klemens VII. sandte deshalb eigens den Sekretär Gibertis, Giambattista Sanga, in dieser Sache an Franz I. Mignet, Rivalité 2, S. 250 f. — Über die Bemühungen des venezianischen Gesandten Rosso Sanuto 42, 473 usw.

8] Vgl. Nr. A216. Die Nachrichten, die hier geboten werden, scheinen dem Stande der Angelegenheiten K’s aus der zweiten Hälfte des Juli zu entsprechen.

9] u) gestrichen L‘on m’advise que pour l’adresse de ses despesches led. sr ait ordonné faire apprester les - - - par Engleterre que ne donne espoir qu'il ait quelque intelligence avec le roi d'Angleterre et que par ce moien j'aurai nouvelles meilleures que – mes postes.

10] v) eigentlich zu lesen: voulasse. - w) gestrichen sollicitation du. - x) Lesung unsicher.

Vgl. Nr. A217.

12] y) gestrichen IIIc M. - z) gestrichen je ne puis telles choses. - a1) folgt unleserliches Wort.

Vgl. Nr. A254.

13] b1) gestrichen et s’il est besoing. - c1) Lesung unsicher.

14] Der Herzog von Sessa starb am 18. August 1526 zu Rom. Gayangos 3, 2, S. 883. Hugo de Moncada war bereits am 16. Juni in Rom angekommen. Pastor 4, 2, S. 214.